



www.mutuelle-cybele-solidarite.com

SUR-COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Une **sur-complémentaire santé** est une **complémentaire santé** qui complète votre mutuelle classique.

Si vous possédez déjà un contrat de « **mutuelle santé** », vous pouvez choisir de souscrire une sur-complémentaire. Elle vous permettra d'obtenir un meilleur remboursement de vos dépenses de santé.

Hospiat 1

Toute personne est libre d'adhérer, qu'elle soit membre de la Mutuelle Cybèle Solidarité ou non.

Hospiat 2, 3, 4

Peuvent adhérer, les membres participants adhérents à une garantie des Gammes Obadia Santé, Cybéla Santé et Cybéla Santé Territoriale (à l'exclusion des garanties « Minoria » et « Minoria Territoriale ») de la Mutuelle.



CONTRAT NON RESPONSABLE

Les garanties répondent aux dispositions en vigueur dans le cadre de la nature du contrat désigné ci-dessus.

Prestations complémentaires en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle de l'AMO. Celui-ci désigne le régime de l'assuré social vis-à-vis de l'Assurance maladie. Le taux mentionnés au titre de l'AMO sont ceux qui s'appliquent aux assurés du régime général, hors application de taux particuliers (remboursement à 100%, régime particulier, régime Alsace-Moselle, ect... dans ce cas le remboursement total reste identiques aux autres remboursements). Les actes de prévention, en application de l'article R.871-2 II du Code de la Sécurité sociale, sont pris en charge au titre des postes dont ils relèvent et au minimum à 100% du TM.

Nos Conseillers

Lydie CHAIEB

Tél. : 06 08 64 15 10
l.chaieb@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/
26/38/42/43/63/69/71/73/74

Adèle GOULEDEHI

Tél. : 06 08 68 30 50
a.gouledéhi@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/
26/38/42/43/63/69/71/73/74

Alain BLANS

Tél. : 06 33 07 08 62
a.blans@mutuelle-umc.fr
Départements 04/06/11/13/
30/34/66/83/84/2A/2B

En Agence

Agence de Bordeaux

Justine SUHARD
Résidence Vivaldi
48 cours du Maréchal Gallieni
33400 TALENCE
Tél. : 06 70 29 54 18
j.suhard@mutuelle-umc.fr
Départements 16/17/24/33/
40/47/64/79/86

Agence de Marseille

Marie-Françoise RICHEL
8 boulevard Baille
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 43 40 99
mf.richel@mutuelle-umc.fr
Fax : 05 34 56 84 62

Mutuelle Cybèle Solidarité

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro SIREN 443 885 355, substituée par la Mutuelle UMC
Siège social - Résidence Vivaldi - 48, cours du Maréchal Gallieni - 33400 Talence
Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) 61, rue Taïlbout - 75436 PARIS CEDEX 09

Document à caractère publicitaire, non contractuel - Edition 2017 - Réf. : 39-026-005-1014



Jennaly LO

Tél. : 05 34 36 36 73
j.lo@mutuelle-umc.fr
Départements 02/18/27/36/
37/41/45/59/60/61/62/76/80/87

Déborah GOTTARDI

Tél. : 05 34 36 36 72
d.gottardi@mutuelle-umc.fr
Départements 08/10/15/19/
21/23/28/48/51/52/58/72/89

Claude SAVRY

Tél. : 06 75 59 22 21
c.savry@mutuelle-umc.fr
Départements 25/39/54/55/
57/67/68/70/88/90

Morgane WECKE

Tél. : 06 86 69 80 81
m.wecke@mutuelle-umc.fr
Départements 14/22/29/35/
44/49/50/53/56/85

Agence de Paris

Nathalie DUBOT
Tél. : 06 08 72 08 90
n.dubot@mutuelle-umc.fr
Départements 75/77/78/91/
92/93/94/95

Agence de Toulouse

Sylvie GADEA
Tél. : 05 61 21 13 36
Tél. : 06 75 50 11 03
s.gadea@mutuelle-umc.fr
Départements 09/12/31/32/
46/65/81/82

Amandine RUS

Laure GALTIER
Tél. : 05 61 21 13 36

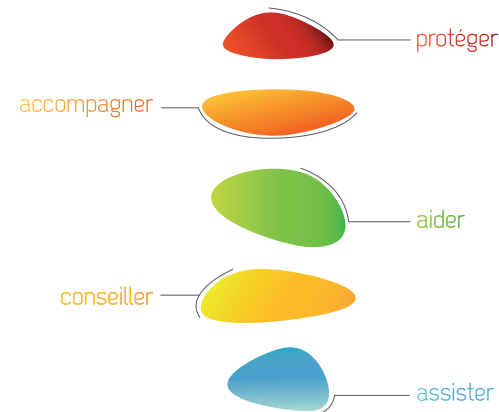
Centre de gestion

Z.I. LARRIEUPOLIS - CS 42842
1 avenue Gutenberg
31128 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX
9h-12h45 / 13h30-17h30
Tél. : 05 34 36 36 70
Fax : 05 34 56 84 62

UNE QUALITÉ RÉCOMPENSÉE



NOS SUR-COMPLEMENTAIRES Parce que votre santé nous concerne tous !



HOSPIAT 1

Hospitalisation médicale, chirurgicale ou psychiatrique dans un établissement de sante	Complémentaire Santé et Forfait
- Chambre particulière (30 jours par hospitalisation renouvelable une fois)	20 € / jour
- Frais d'accompagnement (enfant de - de 12 ans, ascendant de + de 70 ans, et invalides quel que soit leur âge)	50% frais réel maximum 183 €/an
Hospitalisation chirurgicale	
- Participation forfaitaire sur les actes techniques lourds	oui
- Dépassements (frais de séjour, honoraires, salle d'opération, en cas d'hospitalisation chirurgicale uniquement)	30 % *
Autres prestations	
- Chambre particulière maternité (maximum 8 jours)	20 € / jour

* En fonction du type d'intervention ou d'hospitalisation.

COTISATION MENSUELLE 2017 HOSPIAT 1	
Adhérent Célibataire	5.20 €
Couple	10.40 €
Couple + 1 enfant	15.60 €
Couple + 2 enfants	20.80 €
Couple + 3 enfants	20.80 €
Adhérent + 1 enfant	10.40 €
Adhérent + 2 enfants	15.60 €
Adhérent + 3 enfants et plus	15.60 €

HOSPIAT 2

Optique / acoustique	- Optique sur verres et monture ou chirurgie oculaire au laser (par an)	150 €
	- Lentilles (par an)	100 €
Dentaire	- Prothèse dentaire ou implant dentaire ou inlay (par an)	350 €
	- Orthodontie TO 90 ou Orthodontie non remboursable par an	300 €
Médecine	- Médecin Généraliste par acte (8 actes par an)	10 €
	- Spécialistes par acte (4 actes par an)	20 €
	- Ostéopathie par séance (4 actes par an)	10 €
Prévention	- Densitométrie osseuse (par an)	40 €
Autres	- Prothèses diverses + petit appareillage	300 €

Prestations forfaitaires applicables après trois mois d'adhésion.

HOSPIAT 3

Optique / acoustique	- Optique sur verres et monture ou chirurgie oculaire au laser (par an)	200 €
	- Lentilles (par an)	
Dentaire	- Prothèse dentaire ou implant dentaire ou inlay (par an)	500 €
	- Orthodontie TO 90 ou Orthodontie non remboursable par an	
Médecine	- Médecin Généraliste par acte (8 actes par an)	10 €
	- Spécialistes par acte (4 actes par an)	20 €
	- Ostéopathie par séance (4 actes par an)	10 €
Prévention	- Densitométrie osseuse (par an)	40 €
Médicaments	- Automédication	50 €
	- Produits non remboursables	

Prestations forfaitaires applicables après trois mois d'adhésion.

HOSPIAT 4

Optique / acoustique	- Optique sur verres et monture ou chirurgie oculaire au laser (par an)	Limite à 100 €*
	- Lentilles (par an)	
Dentaire	- Prothèse dentaire ou implant dentaire ou inlay (par an) remboursable par AMO	Limite à 200 €*
	- Orthodontie remboursable ou non remboursable par l'AMO	
Médecine	- Médecin Généraliste par acte	10 €*
	- Spécialistes par acte	20 €*
	- Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étiopathie (4 actes par an)	10 €*
Prévention	- Densitométrie osseuse (par an)	Limite à 40 €*
Médicaments	- Automédication	Limite à 50 €*
	- Produits non remboursables	

Prestations forfaitaires applicables après trois mois d'adhésion.
Forfait global annuel : 400€ par bénéficiaire.

* Limite au montant global annuel disponible.

COTISATION MENSUELLE 2017 HOSPIAT 2

Adulte	23.71 €
Enfant	9.89 €

COTISATION MENSUELLE 2017 HOSPIAT 3

Adulte	21.99 €
Enfant	8.24 €

COTISATION MENSUELLE 2017 HOSPIAT 4

Adulte	15.00 €
Enfant	6.50 €